



**PROCES
VERBAUX
DES
CONSEILS
MUNICIPAUX**

Verdalle Infos n°5

COMMUNE DE VERDALLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M. BROUDIC Jean-Claude, M. CHOUDAR Samuel, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. JAMME Gérard, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine.

Absents et excusés : Mme CATHALA Madeleine (procuration à Mme VANDJEE Karine).

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION

Ordre du jour

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2021 est validé à l'unanimité.

1- Délibération : Marché public à procédure adaptée – Attribution des 3 lots du marché relatif à l'aménagement de l'avenue François Monsarrat – Tranche 1 (Délib28012022 D01).

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de l'avenue François Monsarrat - Tranche 1 ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à concurrence.

L'annonce a été publiée le 5 novembre 2021, les entreprises candidates devant rendre leur offre avant le 3 décembre 2021 à 12 h 00.

6 entreprises avaient répondu à l'annonce.

La commission d'Appel l'Offres s'est ensuite réunie le 3 décembre 2021 à 15 h 00 dans la salle du Conseil Municipal pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Une demande de négociation a été demandée pour le lot suivant :

- Lot 3 : Espaces verts et mobilier urbain.

L'annonce a été publiée le 13 décembre 2021 pour remise des offres le 15 décembre 2021.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 janvier 2022 à 10 h 00 pour l'ouverture et l'analyse des offres après négociation.

Les critères d'analyse et de classement des offres, prévus à l'article 2 du règlement de la consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %

6 plis ont été reçus dans les délais prévus et après application des critères, la CAO a retenu le classement suivant des offres :

Lot 1 Voirie	Société EIFFAGE
Lot 2 Assainissement, eau potable et Orange	Société EIFFAGE
Lot 3 Espaces verts et mobilier urbain	Société SERPE

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer sur le classement des offres tel que retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'ensemble des entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres après analyse, pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue François Monsarrat – Tranche 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- Délibération : Etude de l'offre de prêts des établissements bancaires (Délib28012022 D02).

Le Conseil Municipal a voté sur le budget 2021 une partie de la tranche 1 des travaux d'aménagement de la traverse du village.

Le Conseil Municipal inscrira au budget 2022 le complément de la tranche 1 et la tranche 2 des travaux d'aménagement de la traverse du village.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} : La collectivité de Verdalle contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Travaux traverse village

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 860 000 €

Durée de l'emprunt : 264 mois dont 24 mois d'anticipation

Taux fixe : 0.75 %

Périodicité : Annuelle

Echéances : Constantes

Frais de dossier : 860 €

Déblochage :

Possibilité de déblocage par tranches pendant 24 mois. Un 1^{er} tirage devra intervenir dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat.

ARTICLE 1 : La collectivité de Verdalle s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 2 : La collectivité de Verdalle s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 3 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Questions diverses

- **Construction d'un projet de territoire Sor et Agout 2020 – 2026.**

Présentation du projet du territoire élaborée par la conférence des Maires le 27 novembre 2021. Elle donne l'orientation de ce projet. La réflexion est donnée aux conseils municipaux pour le choix des ordres de priorité. Un retour est attendu par la CCSA pour le 28 février 2022.

- **Bourse Permis de conduire**

En accord avec la CCSA, une bourse au permis pour les jeunes du territoire a été mise en place. Une aide de 700 euros sera attribuée selon les critères fixés par la CCSA.

Pour le jeune qui bénéficiera de cette aide, il aura une obligation de bénévolat de 70 heures dans les 6 mois envers la commune.

Le relais information jeunesse de la CCSA est en charge de la validation des dossiers.

- **Devis de l'égavage des arbres accepté pour un montant de 8283 € HT.**

- 7 capteurs de CO2 ont été commandés (groupement de marché via la CCSA). Ils seront mis en place dès réception. Le coût de chaque capteur est de 82.66 € HT.

- Des devis pour des volets roulants du logement Place de la Combaliarié sont en cours pour une meilleure isolation du logement.

- Le radiateur de la bibliothèque a été changé.

Fin de séance à 22 heures.

COMMUNE DE VERDALLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M. BROUDIC Jean-Claude, M. CHOUDAR Samuel, M. DIEGO Jean-Alain, Mme DELPRAT Thérèse M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, M. HERLIN Philippe, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine.

Absents et excusés : M. JAMME Gêrôme (procuration à M. DIEGO Jean-Alain), Mme CATHALA Madeleine (procuration à Mme USCLADE Geneviève), Mme FOULQUIER Marlène (procuration à Mme SEGUIER Marie-Rose),

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION

Ordre du jour

Le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2022 est validé à l'unanimité.

1- Délibération : Plan de financement valorisation du centre bourg – 1ère tranche. Demande de subvention DSIL. (Délib 25032022 D03).

Dans le cadre de la valorisation du centre bourg (tranche 1) M. le Maire présente au Conseil Municipal le Plan de financement pour la demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local »

Le montant des travaux s'élève à 385 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DSIL 33 %	127 050 €
Départements 25%	96 250 €
Région 20 %	77 000 €
Auto financement	84 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
INSCRIT la dépense au BP 2022 de la commune ;
SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DSIL ;
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à ce dossier et à signer tous les documents s'y réfèrent.

2- Approbation des Comptes de Gestion 2021 du Trésorier :

M14 - M 49 Eau - M49 Assainissement - Lotissement Combèles.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations M14 04, M49 EAU 05, LOTISSEMENT 06,
ASSAINISSEMENT 07

3- Vote des Comptes Administratifs 2021

Ils sont adoptés à 14 voix pour (11 + 3 procurations) et font apparaître les résultats suivants :

- M14 :	Excédent de fonctionnement	131 464.18 €
	Déficit d'investissement	77 592.68 €
- M49 EAU :	Excédent de fonctionnement	135 320.04 €
	Déficit d'investissement	19 852.19 €
- M49 ASSAINISSEMENT :		
	• Déficit de fonctionnement	3 025.04 €
	• Excédent d'investissement	661.62 €
- Lotissement Combèles :		
	• Excédent de fonctionnement	33 987.27 €
	• Excédent d'investissement	900.65 €

Délibérations M14 08, M49 EAU 09, LOTISSEMENT 10,
ASSAINISSEMENT 11

4- Délibération : Cession parcelle Impasse des Muriers.
(Délib 25032022 D12).

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. PUGINIER qui souhaite acquérir une parcelle communale devant son habitation située 12 impasse des Muriers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable à la cession de la parcelle ci-dessus désignée après son bornage ;

FIXE le prix de vente à 20,00 € le m² ;

DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette cession ;

5- Délibération : Cession parcelle Rue des Jardins.
(Délib 25032022 D13).

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. et Mme Rivals qui souhaitent acquérir une parcelle communale devant leur habitation située 15 rue des Jardins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable à la cession de la parcelle ci-dessus désignée après son bornage ;
- FIXE le prix de vente à 20,00 € le m² ;
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette cession.

6- Délibération : Soutien au peuple Ukrainien.
(Délib 25032022 D14).

Suite à la tragédie du peuple Ukrainien et en guise de soutien, le Conseil Municipal souhaite verser un secours à hauteur de 1000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de verser la somme de 1000 Euros,
- dit que cette somme sera versée sur le compte dédié de l'Association des Maires du Tarn,
- dit que cette somme sera imputée au compte 658822

Questions diverses

● **Travaux :**

- Les platanes ont été élagués sur l'avenue François Monsarrat.
- Changement des volets et des fenêtres du logement au-dessus de la bibliothèque. Plusieurs devis ont été demandés. Le choix s'est porté sur l'entreprise « Menuiseries et Vérandas Lauragaises » située à Saint Felix Lauragais.
- Route de Saint Jean : Création d'un réseau d'évacuation d'eaux pluviales.
- Cimetière : Une convention avec l'Association d'Education Populaire Les Jardins de La Landelle a été signée pour l'entretien du cimetière.
- Calvaire sur la place de la Poste : Le 31 janvier dernier, un camion a percuté le calvaire par accident et l'a complètement détruit. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance pour une reconstruction totale (croix, Christ, socle).
3 devis ont été reçus afin de refaire le socle en pierre (6 160 €), la croix (8 724 €) ainsi que la pose par un maçon (2 200 €).
L'assurance prend en charge la somme de 16 074 €.

● **Réunion CCSA :**

- Mme SEGUIER informe le Conseil Municipal de sa participation à différentes réunions : PLUI – SCOT – FINANCES BUDGET.
- Mme DELPRAT informe le Conseil Municipal de sa participation à une réunion concernant l'environnement.

● **Bibliothèque :**

- A l'occasion des 36 ans de la bibliothèque, une fête est organisée le samedi 26 mars à l'école publique à partir de 15 heures.

Fin de séance à 22 heures 15 minutes.

COMMUNE DE VERDALLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M. DIEGO Jean-Alain, Mme DELPRAT Thérèse, M. ETHEART Régis, M. Thomas FAGGION, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. JAMME Gérôme, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine.

Absents et excusés : M. BROUDIC Jean-Claude (procuration à Mme USCLADE Geneviève), Mme CATHALA Madeleine (procuration à Mme VANDJEE Karine), M. CHOUDAR Samuel (procuration à M. HERLIN Philippe).

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION.

1- Fixation des taux des 2 taxes directes locales 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2021 des deux taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie).

Il présente l'état 1259 de notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2021 transmis par les services fiscaux.

Vu la réforme portant suppression de la taxe d'habitation et transfert aux communes du taux de taxe sur le foncier bâti du département, soit pour la Ville de Verdalle :

Taux 2020 commune de Verdalle : 16,19 %

Taux 2020 Département du Tarn : 29,91 %

Taux de référence 2021 46,10 %

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- Taxe foncière bâtie **46,10 %** (16,19 % commune de Verdalle + 29,91 % Département du Tarn)
- Taxe foncière non bâtie **84,01 %**

2- Vote des subventions.

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de L'organisme	MONTANT DE LA SUBVENTION
574	Ac Crocs Chiens81	Association	200 €
6574	Familiale LAP de Touscayrats	Association	200 €
6574	Les Ecureuils-Volley Massaguel	Association	500 €
6574	Aidants familiaux	Association	235 €
6574	Anciens Combattants - Sorèze	Association	80 €
6574	APEDI CAT Chantecler	Association	100 €
6574	Amicale Sapeurs-pompiers DOURGNE	Association	300 €
6574	ADAR Dourgne	Association	300 €
6574	ADIL	Association	85 €
6574	Autres		550 €
6574	Club des aînés	Association	800 €

6574	Les Arcades - Dourgne	Association	400 €
6574	FNACA Dourgne Sorèze	Association	100 €
6574	Comité des Fêtes de Verdalle	Association	2000 €
6574	CRF Comité local Croix Rouge	Association	200 €
6574	Coopérative scolaire Ecole Publique	Ecole	500 €
6574	Education populaire école privée 350/enfants	Association	6 650 €
6574	MJC de Verdalle	Association	800 €
6574	Patrimoine Béal Massaguel	Association	50 €
6574	Pêcheurs Vallée du Sant	Association	250 €
6574	Restos du Coeur	Association	150 €
6574	Soins Palliatifs du Tarn	Association	100 €
6574	Sté de chasse communale de Verdalle	Association	200 €
6574	Touscayrats PIC	Lycée	200 €
6574	US AUTAN	Association	800 €

6574	Sté de St Vincent de Paul	Association	350 €
6574	Rugby sor Agout	Association	400 €
6574	Maison de retraite Touscayrats	Association	400 €
6574	Vitavie	Association	100 €
TOTAL DES SUBVENTIONS			17 000 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour :

- **FIXE ET ATTRIBUE** les montants de subventions tels que désignés ci-dessus pour un montant total de 17 000 €uros et qui seront inscrits au BP 2022 sur le compte 6574.

3- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 M14 budget communal – M49

Budget eau – Budget assainissement – Budget annexe Combelles.

Le Conseil Municipal vote, à 15 voix pour ont adopté les différents budgets primitifs 2022 présentés par M. le Maire.

===== BUDGET PRIMITIF M14 2022 =====

Dépenses de fonctionnement :

011 : Charges à caractère général	381 399.19 €
012 : Charges de Personnel	244 400.00 €
65 : Autres charges de gestion courante	58 806,00 €
66 : Charges financières	10 704.00 €
022 : Dépenses imprévues	70 000,00 €
042 : Opérations ordre de transfert entre sections	620.00 €
023 : Virement à la section d'investissement	154 797,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 920 426.19 €

Recettes de fonctionnement :

70 : Produits des services	17 902,00 €
73 : Impôts et taxes	236 567,00 €
74 : Dotations, subventions et participations	281 344,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	55 187,35 €
77 : Produits exceptionnels	17 012,65 €
013 : Atténuations de charges	18 300,00 €
002 : Résultat reporté	294 113,19 €
Total des recettes de fonctionnement	920 426.19 €

Dépenses d'investissement :

16 : Emprunts et dépôts/cautionnements reçus	59 200,00 €
20/21/23 : Immobilisations incorporelles, corporelles	1 416 964, 08 €
Dont Report 20/21/23 Immobilisations inclus ci-dessus	124 273,08 €
020 : Dépenses imprévues	60 008,00 €
040 : Opérations ordre transfert entre sections	620,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	53 571,98 €
Total des dépenses d'investissement	1 590 364,06 €

Recettes d'investissement :

10222 : FCTVA	24 898,00 €
10223 : Taxe aménagement	14 615,00 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	102 500,29 €
13 : Subventions d'investissement	358 209,00 €
13 : Report Subventions d'investissement	75 344,77,00 €
16 : Emprunts	860 000, 00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	154 797,00 €

Total des recettes d'investissement 1 590 364,06 €

==== Budget annexe : Lotissement Combèles ====

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001	0,00	001	0,00
1641	0,00	1641	0,00
1687	0,00	168748	0,00
3555-040	0,00	3555-040	0,00
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
002	0,00	002	33 987,27
6015	0,00	7015	0,00
6045	0,00	7552	0,00
605	0,00	7788	0,08
608-043	0,00	796-043	0,00
658	0,00	658	0,00
66111	0,00	66111	0,00
6522	33 987,35	6522	0,00
71355-042	0,00	71355-042	0,00
TOTAL	33 987,35	TOTAL	33 987,35

==== Budget Eau M49 ====

Dépenses d'exploitation :

011 : Charges à caractère général	105 131,74 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €
014 : Atténuations de produits	36 631,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
66 : Charges financières	556,00 €
022 : Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	31 352,00 €
042 : Amortissements	9 091,00 €

Total des dépenses d'exploitation 199 261,74 €

Recettes d'exploitation :

70 : Ventes de produits fabriqués	0,00 €
777/042	0,00 €
R 002 : résultat reporté	199 062,74 €
042 : Opérations ordre transfert entre sections	0,00 €

Total des recettes d'exploitation 199 261,74 €

Dépenses d'investissement :

20 /21/23 Immobilisations en cours	38 000,00 €
Reports RAR	0,00 €
1641 : Emprunts	2 443,00 €
040 :	0,00 €
D001 : Solde d'exécution négatif reporté	6 036,75 €

Total des dépenses d'investissement 46 479,75 €

Recettes d'investissement :

10222 : FCTVA	0,00 €
106 : Réserves	6 036,75 €
28156 -040 : Amortissements	9 091,00 €
R 001 :	0,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	31 352,00 €

Total des recettes d'investissement 46 479,75 €

==== Budget Assainissement M49 =====**Dépenses d'exploitation :**

011 : Charges à caractère général	5 328,00 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 696,00 €
014 : Atténuations de produits	4 865,00 €
66 : Charges financières	13 228,60 €
023 : Virement à la section de fonctionnement	8 749,28 €
042- 6811 : Amortissements	36 672,00 €

Total des dépenses d'exploitation 72 538,88 €

Recettes d'exploitation :

70 : Ventes de produits fabriqués	51 159,00 €
74 : Subvention d'exploitation	0,00 €
042-777 : Amortissements	14 553,00 €
R 002 : résultat report	6 826,88 €

Total des recettes d'exploitation 72 538,88 €

Dépenses d'investissement :

20 /21/23 Immobilisations en cours	15 018,11 €
16 : Emprunts	25 850,17 €
040/1391 : Opérations d'ordre	14 553,00 €
R001 : solde d'exécution positif reporté	3 024,16 €

Total des dépenses d'investissement 58 445,44 €

Recettes d'investissement :

13 : Subventions d'investissement	10 000,00 €
106 : Réserves :	3 024.16 €
28156 -040 : Amortissements	36 672,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	8 749,28 €

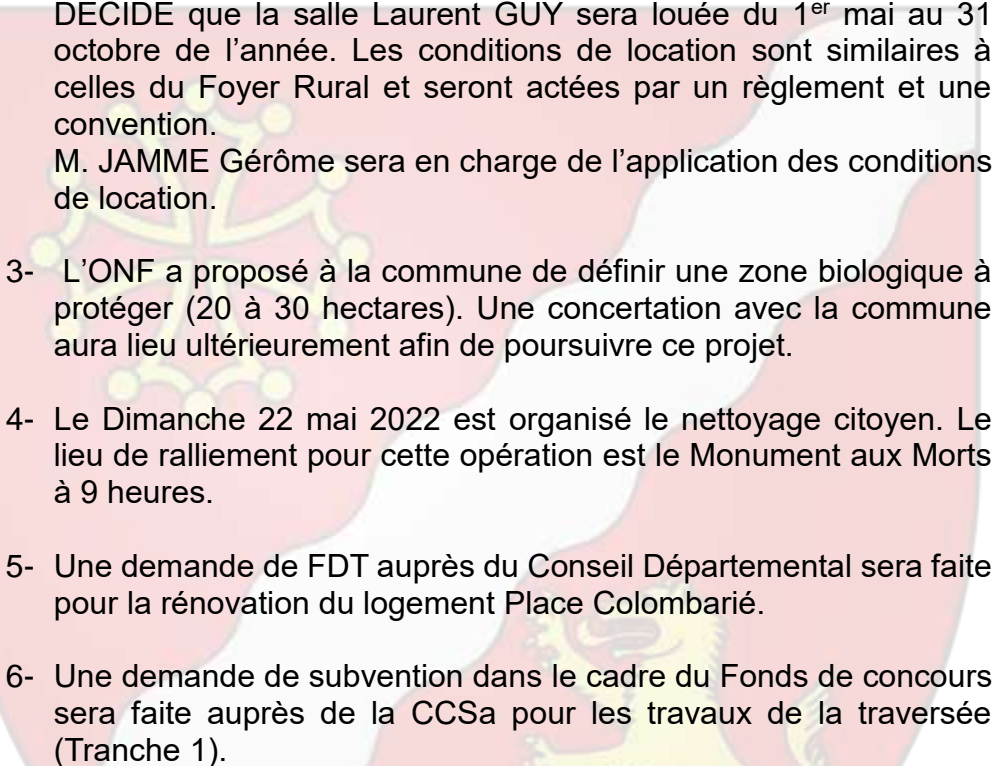
Total des recettes d'investissement 58 445,44 €

Questions diverses

- 1- Mesdames DELPRAT Thérèse et SEBASTIA Valérie présentent le compte-rendu d'une réunion sur le Plan Climat Air Energie Territorial.

Le comité de pilotage dispose d'un budget de 40 000 €uros.

Selon les directives européennes il s'agit d'un listing d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique et en faveur du développement des énergies renouvelables. L'objectif pour le comité de pilotage est de définir un état des lieux du territoire intercommunal afin de définir des priorités.

- 
- 2- Location salle Laurent GUY-
M. le Maire présente à l'assemblée le projet via un règlement de la location de la salle Laurent GUY située au stade de la Commune. Après débat, le Conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention DECIDE que la salle Laurent GUY sera louée du 1^{er} mai au 31 octobre de l'année. Les conditions de location sont similaires à celles du Foyer Rural et seront actées par un règlement et une convention.
M. JAMME Gêrôme sera en charge de l'application des conditions de location.
- 3- L'ONF a proposé à la commune de définir une zone biologique à protéger (20 à 30 hectares). Une concertation avec la commune aura lieu ultérieurement afin de poursuivre ce projet.
- 4- Le Dimanche 22 mai 2022 est organisé le nettoyage citoyen. Le lieu de ralliement pour cette opération est le Monument aux Morts à 9 heures.
- 5- Une demande de FDT auprès du Conseil Départemental sera faite pour la rénovation du logement Place Colombarié.
- 6- Une demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours sera faite auprès de la CCSa pour les travaux de la traversée (Tranche 1).

Fin de séance à 22 heures 30.

